

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 66 (1978)

**Heft:** [7-8]

**Artikel:** Vaud

**Autor:** S.Ch. / M.K.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-275299>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# D'un canton à l'autre

## Vaud

### Remous autour de KID 78

KID 78 (Salon international de l'enfance et de la jeunesse, 2<sup>e</sup> édition) s'est déroulé à Lausanne du 3 au 15 mai dernier dans les locaux et jardins du Comptoir suisse. Très controversée, cette manifestation, s'adressant aux jeunes et aux parents, a soulevé une tempête qui oppose « pro » et « anti » KID.

Bien sûr, marchands et fabricants étaient de la partie, tentant les uns, choquant les autres. Mais il n'y avait pas qu'eux. On y voyait également un pavillon thématique consacré à la formation professionnelle, celui de la Coopération au développement et aide humanitaire, l'UNICEF présentant, en prélude à l'Année internationale de l'Enfant 1979, la 4<sup>e</sup> exposition mondiale de la photographie placée sous le titre de « Les enfants de ce monde ». Pro Infirmis nous encourageant, par le biais d'un spectacle audio-visuel intitulé « Vivre Ensemble », à intégrer davantage les jeunes handicapés à notre vie, sans oublier la musique, (Jeunesses musicales de Suisse, etc.).

Cela dit, plus d'une vingtaine d'associations diverses, dont la Fédération romande des consommatrices, l'Association des mères-chefs de famille, le comité vaudois des associations de parents d'élèves, ont boudé KID 78, soutenant l'action du comité « nous n'irons pas à KID 78 », créé à Lausanne pour lutter contre « cette utilisation commerciale de l'enfance sous couverture éducative et pédagogique ».

Les 27 et 28 mai, il a mis sur pied à Sauvabelin une grande fête d'enfants, conçue pour eux, sans jouets sophistiqués, sans concours de tous genres, sans distribution de cadeaux de toutes sortes ; mais on pouvait s'y maquiller et s'y costumer à son gré, y construire des cabanes, y fabriquer des masques et des marionnettes, y assister à des spectacles, y faire du théâtre et de la peinture, y manger des tartines, y boire du sirop, s'y préparer, comme au cirque, à une grande parade qui traversera la ville.

M.K.

### Quand 1100 personnes étudient le même livre ou Manuelle Peyrol en question

Le 16 mai dernier avait lieu à Prilly (près de Lausanne) une réunion très impressionnante : 800 femmes étaient là autour de Manuelle Peyrol, écrivain français dont elles avaient lu l'œuvre pendant l'hiver. En effet, chaque hiver, les Unions chrétiennes recommandent la lecture d'un ou deux livres (cette année, c'était Catherine Paysan et Manuelle Peyrol), elles préparent un questionnaire à propos de l'œuvre choisie et des groupes se constituent un peu partout dans le canton (même en de-

hors du canton, à Sion, par exemple) pour lire et discuter ensemble de ce livre. LE JOURNAL D'UNE MÈRE INDIGNE a été lu par plus de 1100 femmes indépendantes ou groupées (77 groupes). Chaque groupe, après avoir répondu au questionnaire des Unions chrétiennes féminines (plutôt que questions, on pourrait dire « pistes de réflexion »), pouvait poser à son tour des problèmes qui ont été regroupés en « 80 questions à Manuelle Peyrol ».

Et c'était passionnant de voir l'auteur soumise à ce véritable interrogatoire et s'y prêtant avec la meilleure grâce du monde, répondant à tout avec franchise et simplicité. Mariée en Tunisie à un jeune avocat musulman, mère de 3 enfants, vivant avec ses beaux-parents et leurs domestiques, elle décide de quitter toute cette famille après 9 ans de vie commune. C'est le divorce, l'indépendance pour elle, mais aussi l'occasion d'établir de nouvelles relations avec ses enfants qu'elle voit plus qu'avant. Elle écrit à ce moment tout ce qu'elle éprouve.

Après le dialogue avec Manuelle Peyrol, d'admirables clichés sur la Tunisie nous furent présentés, soutenus par des textes littéraires bien choisis. Puis un prolongement de la réflexion à partir du livre, un dialogue entre Blanche-Marie Gonin-Visinand (la femme mariée) et Yolande Boinard (pasteur célibataire), mit un point final, un remarquable point final à cet hiver de discussion : cet apport très simple et personnel fut extraordinairement positif et enrichissant.

### ORPER, 3<sup>e</sup> année

Les groupes d'Orientation personnelle débuteront au mois de septembre 1978 et dureront jusqu'en décembre. Ils sont organisés par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, avec la participation de plusieurs animatrices. Ces cours se donnent par groupes d'une dizaine de personnes en 8 séances de 2 heures chacune, une fois par semaine, matin, après-midi ou soir, selon les disponibilités de chacune. Plus de 120 femmes, en 2 ans, ont fait ensemble le point de leur existence, ont échangé leurs expériences, découvert qui elles sont et ce qu'elles veulent, trouvé — ou retrouvé — leurs possibilités et ressources personnelles. Si vous vous intéressez à ces cours, renseignez-vous auprès d'Anne-Lise de Rham, CF Ramuz 115, 1009 Pully (tél. le matin du lundi au vendredi : 021 / 28 34 68, de 8 h. 30 à 11 h.) ou auprès de Françoise Champoud, rue Voltaire 5, 1006 Lausanne (tél. 26 90 72). Prix du cours : Fr. 80.—

### Grève au CHUV

Jeudi 25 mai, de 14 h. à 16 h., les infirmières de salle de réveil de chirurgie, « exaspérées par leurs conditions de travail et lassées de la légèreté de la direction générale face à leurs demandes d'ajustement d'effectif », ont suspendu leur activité.

Une pétition, munie de 1600 signatures, avait été déposée il y a un certain temps, pétition demandant d'augmenter le nombre des infirmières de cette division. Elle n'a eu aucun effet. Le nombre des infirmières de salle de réveil devrait être 18, or il oscille depuis 2 ou 3 ans entre 11 et 14, bien que le nombre des patients augmente. D'où la grève. La VPOD est en tractations avec l'Etat, en ce moment. Affaire à suivre !

### Nomination au tribunal des mineurs

Le Tribunal cantonal a nommé récemment Mme Emmeline Chatelain, d'Aran, en qualité de juge suppléant au Tribunal des Mineurs.

### La LEAM, loi vaudoise mal connue

La Loi sur l'encouragement à l'assurance en cas de maladie et d'accidents n'est pas très connue, ou, si on sait qu'elle existe, on ne sait pas exactement ce qu'elle recouvre.

L'Etat encourage l'assurance-maladie et accidents des personnes de condition modeste en versant aux caisses-maladie reconnues un subside destiné à couvrir tout ou partie de la cotisation de l'ayant-droit. Le subside versé par l'Etat est déduit intégralement de la cotisation personnelle de l'assuré.

Quels sont les ayants-droit ? Le requérant, qui doit être domicilié dans le canton depuis un an au moins, ne doit pas disposer d'un revenu supérieur à Fr. 8300.— (s'il est seul) ou 12 600.— (marié avec ou sans enfants).

En clair, cela veut dire qu'une personne âgée, par exemple, qui n'a rien d'autre qu'une rente de vieillesse minimale, peut demander ce subside. Mais cela veut dire aussi qu'un étudiant majeur peut en bénéficier. Il suffit de se renseigner à l'agence communale d'assurances sociales.

S. Ch.

## Neuchâtel

### Une initiative pionnière

Au Val-de-Ruz, Mme Anne-Lise Stauffer-Grobety, écrivain et députée au Grand Conseil, est l'inspiratrice d'un mouvement qui vise à ranimer l'intérêt des habitants de cette vallée semi-rurale. En octobre 75, elle proposa à l'Association des communes du Val-de-Ruz de créer une commission qui fut nommée et se mit aussitôt au travail pour rédiger et présenter un rapport substantiel.

Anne-Lise Stauffer-Grobety considère que la vie culturelle d'une région lui imprime son identité et qu'il est possible de ranimer cette activité.

L'Association des communes du Val-de-Ruz a décidé d'écrire une brochure-catalogue sur le patrimoine des installations de loisirs dans le Vallon, dans le domaine culturel et